

Hapag-Lloyd AG (ci-après dénommé « Hapag-Lloyd ») est une des plus importantes compagnies de transport maritime depuis plus de 170 ans. Notre objectif global exige des valeurs et des principes qui s'étendent sur toute la chaîne de transport.

Le Code de conduite des fournisseurs de Hapag-Lloyd (« CdC Fournisseur ») établit des standards pour tous les fournisseurs (tels que définis ci-dessus) et détermine les attentes minimales auxquelles Hapag-Lloyd exige que ses fournisseurs se conforment lorsqu'ils travaillent avec Hapag-Lloyd. Hapag-Lloyd encourage tous ses fournisseurs à dépasser ces exigences et à s'efforcer d'améliorer continuellement les secteurs qu'ils englobent.

La définition d'un fournisseur : toute personne ou entité légale qui fournit des services ou des produits à Hapag-Lloyd ou à ses filiales.

Les relations entre Hapag-Lloyd et ses fournisseurs sont basées sur l'acceptation des intérêts de chaque partie, appropriés et définis clairement par contrat, conformément au Code mondial d'éthique de Hapag-Lloyd. Le CdC Fournisseur reflète les exigences du Code mondial d'éthique de Hapag-Lloyd et l'engagement de Hapag-Lloyd aux principes suivants, que Hapag-Lloyd attend également de la part de ses fournisseurs.

Les standards minimaux que Hapag-Lloyd exige à ses fournisseurs de respecter sont les suivants :

Les droits de l'homme et du travail

Le Fournisseur s'engage à respecter les principes suivants et confirme qu'ils sont la base de toute activité commerciale et toute interaction avec des employés ou des partenaires commerciaux :

- la protection des droits de l'homme et le respect des réglementations mondiales/locales protégeant les droits de l'homme
- la protection de la personnalité et de la dignité de l'individu
- le respect de la collaboration juste et coopérative
- le professionnalisme, l'honnêteté, la loyauté, la responsabilité personnelle et l'intégrité
- l'interdiction de toute forme de discrimination basée sur l'ethnie, la religion, l'âge, le genre, le handicap, l'identité sexuelle, l'idéologie, l'affiliation à une organisation politique, religieuse ou syndicale
- l'interdiction des conditions de travail indignes et du travail des enfants, du travail forcé ou obligatoire selon la législation locale
- le respect du nombre maximal d'heures de travail prévu par la législation locale applicable
- la provision d'une rémunération juste en vertu du salaire minimum légal national applicable à tous les employés

Durabilité environnementale

Le Fournisseur accompagne Hapag-Lloyd dans son cheminement vers la création d'un impact durable à travers ses activités commerciales, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

- Le respect de l'environnement
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Des efforts pour réduire l'utilisation des ressources des matières premières
- La protection des écosystèmes par la réduction des matières toxiques et la gestion sûre des déchets

Respect des législations et des règlements

Le Fournisseur confirme respecter tous les règlements et toutes les législations applicables à toutes ses activités commerciales. Le Fournisseur respecte les règles et les règlements locaux, nationaux et internationaux, y compris mais pas limité à ceux concernant :

- la concurrence
- les embargos et les sanctions
- la corruption
- la subornation
- le blanchiment d'argent
- la durabilité environnementale et sociale

Prévention de la corruption

Hapag-Lloyd est déterminé à atteindre les standards éthiques les plus élevés dans toutes ses opérations commerciales et attend la même attitude de ses fournisseurs. Hapag-Lloyd ne tolère aucune forme de corruption, publique ou privée, active ou passive. Le Fournisseur confirme que les pratiques immorales ou corrompues, l'extorsion de fonds ou la subornation par ses employés ou ses partenaires commerciaux ne sont pas tolérées.

Le Fournisseur doit avoir connaissance des principes suivants qui constituent les standards de base de la politique anti-corruption de Hapag-Lloyd et qui sont applicables à tous les employés de Hapag-Lloyd. Les représentants de Hapag-Lloyd ne se verront pas offrir de cadeaux, de l'hospitalité ou des frais qui pourraient être considérés comme déraisonnables ou inappropriés au regard des opérations commerciales éventuelles.

- ❖ **Cadeaux** : il est interdit aux employés de Hapag-Lloyd de demander des faveurs, d'accepter, de recevoir ou d'offrir de cadeaux, à l'exception de petits cadeaux acceptés localement de la part des particuliers avec lesquels ils entrent en contact dans le cadre normal de leurs activités. L'acceptation par les employés de Hapag-Lloyd des cadeaux en espèces ou l'équivalent est strictement interdite.
- ❖ **Hospitalité** : les employés de Hapag-Lloyd n'ont pas le droit de demander des invitations de la part des partenaires commerciaux. En tant qu'invité des partenaires commerciaux, les employés de Hapag-Lloyd ont le droit d'accepter des invitations aux événements ou aux déjeuners d'affaires uniquement si l'invitation est volontaire, soutient un objectif commercial légitime et sert dans le cadre normal de leurs activités.
- ❖ **Frais de déplacement** : il est interdit aux partenaires commerciaux de couvrir les frais d'hébergement des employés de Hapag-Lloyd.
- ❖ **Bénéfices financiers** : il est interdit aux employés de Hapag-Lloyd de demander ou d'accepter des paiements, des crédits ou tout autre bénéfice financier de la part des fournisseurs, des commerçants ou des clients pour un bénéfice personnel.

Le Fournisseur confirme qu'il existe des lignes directrices semblables mises en place applicables aux employés du Fournisseur.

Conflits d'intérêt

Le Fournisseur confirme qu'il évite des situations où un conflit d'intérêt existerait entre le Fournisseur et Hapag-Lloyd et qui pourraient entraîner un préjudice pour Hapag-Lloyd.

Système de gestion de la conformité

Le Fournisseur confirme la mise en place des procédures assurant la conformité légale et d'un système de gestion de la conformité afin de permettre l'adhérence à ce CdC ou au CdC équivalent du fournisseur. Le Code mondial d'éthique de Hapag-Lloyd peut être consulté sur le site Web du ([Code mondial d'éthique de Hapag-Lloyd](#)). Les coordonnées détaillées de la [Ligne d'assistance téléphonique pour les lanceurs d'alerte](#) de Hapag-Lloyd offrant la possibilité de rapporter anonymement des incidents de Conformité sont également disponibles.

L'obligation contractuelle pourrait imposer des exigences de conduite plus strictes. Le Fournisseur devrait toujours se conformer aux exigences les plus strictes. Dans le cas d'une violation grave des principes énoncés dans ce CdC Fournisseur, Hapag-Lloyd se réserve le droit, sans s'y limiter, de mettre fin immédiatement à la relation commerciale avec le Fournisseur. Un manquement grave à ce CdC Fournisseur pourrait être considéré comme une violation du contrat/de l'accord de la part du Fournisseur.

Déclaration du fournisseur

Veillez signer une des options suivantes a) ou b) :

a) Je, le Fournisseur soussigné, confirme par la présente mon adhésion au Code de conduite des fournisseurs de Hapag-Lloyd.

Lieu, Date

ou :

Nom de la société et signature
(à faire signer par une personne habilitée)

b) Je, le Fournisseur soussigné, confirme par la présente que le Code de conduite propre au Fournisseur s'aligne avec le Code de conduite des fournisseurs de Hapag-Lloyd.

Lieu, Date

Nom de la société et signature
(à faire signer par une personne habilitée)